Le 1er septembre 2020,

Madame, Monsieur

Les vacances d'été sont terminées et une nouvelle année scolaire commence, sous protocole sanitaire. Les enfants ont retrouvé leurs camarades et ont déjà découvert leur nouvelle classe.

Vous trouverez sur ce document (envoyé seulement aux aînés) **quelques informations pratiques de rentrée, ainsi que les bulletins d'absence.**

Vous trouverez également, pour chaque enfant, dans sa pochette de liaison) le règlement de l'école que nous vous demandons de lire avec votre enfant et de signer. Les élèves devront rapporter le coupon signé.

Plusieurs modifications ont été apportées par rapport à l'année passée, nous vous remercions donc de bien vouloir lire attentivement ces documents.

- **STRUCTURE PEDAGOGIQUE**

Du côté de l'équipe éducative quelques changements sont à noter en ce début d'année :
-Nathalie Charbonneau assure le remplacement d'Amélie Rousselière dans la classe de Nathalie Rouet.
-Clémentine Rousselot a été recrutée pour aider Carole toute l'année scolaire.
-Stéphanie Rondeau assurera la classe de CM1-CM2 les lundi et mardi.
-Cédric du Bot ne sera pas sur le site de l'école les lundis. Maud Guery assurera la délégation de direction ces jours-là.

L'école accueille cette année 192 élèves répartis dans les classes suivantes :

PS Enseignante : **Nathalie BRIZARD** aidée de **Bernadette ROUET**

MS/GS Enseignante : **Nathalie ROUET** aidée **de Nathalie CHARBONNEAU**

GS/CP Enseignantes : **Carole BOISSELEAU** aidée de **Clémentine ROUSSELOT**

CP / CE1 Enseignante : **Régine ROUSSELOT**

CE1/CE2 Enseignante : **Maud GUERY**

CE2 / CM1 Enseignante : **Danitza RIGAUDEAU**

CM1 / CM2 Enseignants : **Cédric du BOT** ***(directeur)*** et **Stéphanie RONDEAU**

Stéphanie TRICHET, enseignante spécialisée, intervient le mardi matin et le vendredi matin, sous réserve de modifications ultérieures.

- **SECURITE A L'ECOLE**

Les consignes de sécurité restent inchangées, **le portail d'accueil est toujours fermé à clé durant les heures de classe.** Pour rentrer dans l'école, il faudra **utiliser la sonnette** située près du portail, sous le porche ; une personne viendra alors vous ouvrir. Si personne ne vient, appeler le 02 51 66 28 06 (numéro de téléphone de l'école). Nous vous remercions de votre compréhension. Dans le cadre du protocole sanitaire, **tout adulte souhaitant entrer dans l'établissement doit porter un masque.**

- **CALENDRIER SCOLAIRE**

Il n'y a pas eu de changement par rapport au calendrier scolaire que vous avez reçu avec les documents de rentrée au mois de juin.

- **FRAIS DE SCOLARITE**

Pour l'année 2020-2021, le montant des frais de scolarité s'élève à **25 € par mois et à 22 € pour le troisième enfant de la famille.**

PISCINE

Cette année, **les élèves de CP/CE1/CE2/CM1** fréquenteront la piscine des Herbiers. Les 10 séances auront lieu **le jeudi matin du 8 décembre au 18 mars.** Les enseignants vous apporteront plus de précisions lors des réunions de parents de début d'année.

▪ REUNION DE PARENTS

Comme à chaque début d'année, une réunion de parents est proposée par les enseignants. **Ces réunions auront lieu dans les classes, à 18h30**.Voici les dates qui ont été arrêtées :

Classe de *Nathalie BRIZARD*	**Vendredi 02 octobre à 18h30 pour les PS**
Classe de *Nathalie ROUET*	**Mardi 22 septembre à 18h30 pour les GS**
	Mardi 29 septembre et jeudi 1er octobre à 18h30 pour les MS
Classe de *Carole BOISSELEAU*	**Mardi 22 septembre à 18h pour les GS**
	Vendredi 18 septembre à 18h30 pour les CP
Classe de *Régine ROUSSELOT*	**Vendredi 18 septembre à 18h30 (CP) et 19h15 (CE1)**
Classe de *Maud GUERY*	**Lundi 21 septembre à 18h30 (CE1) et 20h (CE2)**
Classe de *Danitza RIGAUDEAU*	**Lundi 28 septembre à 18h30 (CE2) et 19h15 (CM1)**
Classe de *Cédric du BOT et Stéphanie Rondeau*	**Jeudi 24 septembre à 18h30**

▪ ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les temps d'APC se dérouleront tous les jours, après le déjeuner. Pour les élèves de PS et MS, il permettra de débuter plus tôt le temps de sieste. A partir de la GS, il sera notamment mis à profit pour effectuer un retour au calme (ateliers, relaxation…) et préparer les élèves aux apprentissages de l'après-midi.
Ce temps pourra aussi être utilisé pour constituer des groupes restreints de travail et permettre :
-d'apporter une aide dans les apprentissages
-un accompagnement dans le travail personnel de l'élève (organisation, méthodes de travail…)
-de vivre des activités dans le cadre du projet d'école : préparation d'une sortie scolaire, d'exposés…

Ces temps d'APC se dérouleront :
-GS et CP : *de 13h10 à 13h25*
-Du CE1 au CM2 : *de 13h25 à 13h40 (dès le retour de la cantine)*

Des précisions vous seront données lors des réunions de classe. Pour l'heure, nous vous demandons simplement de compléter l'autorisation de prise en charge située à la fin du règlement.

▪ SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous retrouverez régulièrement des informations sur la vie de l'école sur notre site Internet :

http://mouchamps-notredame.fr/

Toute l'équipe éducative souhaite une excellente année scolaire à tous les élèves et reste disponible pour vous rencontrer !

L'équipe enseignante

RÈGLEMENT DE L'ECOLE

Vous trouverez ci-dessous le règlement intérieur de l'école. Merci de le lire avec votre enfant et de le signer.
Les élèves de PS et MS devront rapporter le coupon signé.
Pour les élèves de la GS au CM2, le règlement et le coupon signé resteront dans l'outil de liaison.

- **HORAIRES**

Les CE1 de la classe de Régine mangent au 2ème service de cantine, avec les CE1 de la classe de Maud. Ses élèves de CP sortent donc à 12h, pour reprendre à 13h10, alors que ses CE1 sortent de la classe à 12h15, pour reprendre ensuite à 13h25.

PS-MS-GS-CP	CE1-CE2-CM1-CM2
• Matin : 8h55 – 12h • Repas : 12h à 12h45 • Après le repas, les élèves sont de retour à l'école à 12h45 : -les élèves de PS rentrent dès leur arrivée pour se préparer pour la sieste. -les élèves de MS ont une récréation de 12h45 à 13h05, heure à laquelle ils rentrent pour se préparer pour la sieste. -tous les élèves de GS et de CP ont une récréation de 12h45 à 13h10, heure à laquelle ils rentrent en classe, sous la responsabilité de l'enseignant. Ce temps sera mis à profit pour effectuer l'Aide Pédagogique Complémentaire avant la reprise des cours à 13h25.	• Matin : 8h55 – 12h15 • Récréation : 12h15 à 12h40 • Repas : 12h40 à 13h25 Au retour du repas, chaque élève sera directement accueilli dans sa classe sous la responsabilité de son enseignant. Ce temps sera mis à profit pour effectuer l'Aide Pédagogique Complémentaire avant la reprise des cours à 13h40.
• Après-midi : 13h25 – 16h35.	• Après-midi : 13h40 – 16h35
Si votre enfant rentre manger chez lui le midi : -Il peut quitter l'école dès 12h. -S'il doit rentrer avec un frère ou une sœur qui se trouve dans la classe de Maud, Danitza ou M. du Bot, il sera pris en charge dans une classe, pour ensuite rentrer avec son frère ou sa sœur. Lors de son retour, il rejoindra directement les autres élèves de sa classe (en salle de sieste, dans sa classe ou sur la cour de récréation).	Si votre enfant rentre manger chez lui le midi : -Il quittera l'école dès 12h15. -Il devra être de retour entre 13h25 (ou avant s'il revient avec un frère ou une sœur de chez Nathalie B., Nathalie R., Carole, Régine) et 13h40. Il rejoindra directement les autres élèves de sa classe. S'il revient avant, entre 13h10 et 13h25, il sera accueilli dans la classe de Carole, avant de rejoindre sa classe à 13h25.

Pour des raisons de surveillance, les enfants ne doivent pas arriver à l'école avant **8h45** et **12h45. Cependant, il est impératif, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, que chaque enfant soit présent pour le début des cours** (5 min avant la rentrée, c'est bien !). En cas de retard, veuillez vous assurer que votre enfant soit bien entré en classe avant de repartir et au besoin, accompagnez-le.

Le soir, une surveillance est effectuée **jusqu'à 16h50**. Nous vous demandons de respecter impérativement ces horaires de sortie, et de prévenir en cas de retard. **Après 16h50**, les élèves seront pris en charge par l'accueil périscolaire, même s'ils ne sont pas inscrits à ce service.

- **SECURITÉ**

Le matin et le soir, il est interdit de **stationner** aux abords de l'école de façon à faciliter le départ des cars. Veuillez donc utiliser le parking en veillant à ne pas prendre les places réservées au Pôle Santé. Privilégiez également les stationnements en marche arrière pour une meilleure visibilité en repartant.

Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée sera fermé chaque matin à 9h05.

Les entrées se font uniquement par le portail sous le porche (sauf les élèves arrivant en car). La sortie se fait par le grand portail.
Les sorties des élèves qui partent à pied, en voiture ou à vélo se font uniquement par le grand portail.

Le soir, les parents attendent sous le porche extérieur jusqu'à 16h35. A 16h35, ils peuvent entrer sur la cour dès qu'un enseignant a ouvert le portail. La sortie se fait par le grand portail. Les élèves qui partent à pieds partiront après les enfants qui partent accompagnés par leurs parents.

Nous rappelons que pour des raisons de sécurité, nous demandons que les élèves partant à vélo portent un casque et un gilet jaune.

Les parents d'élèves des classes de Nathalie BRIZARD et Nathalie ROUET vont chercher leur enfant directement à leur classe et récupèrent ensuite, le cas échéant, les plus grands qui les attendent. La sortie n'étant pas un temps de récréation, l'utilisation des jeux de cour (y compris la structure de jeux) est interdite.
En cas de pluie, les élèves de la GS au CM2 attendront sous le préau. **Les parents viendront ensuite les chercher sous le préau.**

Les enfants qui vont au centre périscolaire sont regroupés sous le préau où ils sont pris en charge par un animateur.
Ceux qui empruntent le transport scolaire entrent et sortent par le portillon vert, côté cantine.

Pour rentrer dans l'école pendant les heures de classe, il faudra **utiliser la sonnette** située près du portail, sous le porche ; une personne viendra alors vous ouvrir. Si personne ne vient, appelez le 02 51 66 28 06 (numéro de téléphone de l'école).

- **FRÉQUENTATION SCOLAIRE**

Toute absence doit être **justifiée et motivée**. Pour des raisons administratives et de sécurité, elle doit être signalée au plus tard **le premier jour de l'absence**, et ce, **avant le début des cours par un coup de téléphone** ou **un mail adressé sur la boite mail de l'école**.
En général, l'école est joignable de **7h45 à 19h**. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur.
N'oubliez pas de prévenir également le service enfance jeunesse (cantine et périscolaire) le cas échéant.
Au retour de votre enfant à l'école ou bien pour une absence prévue, vous voudrez bien **notifier cette absence par écrit au moyen des bulletins joints.**

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie doit être préalablement discutée et autorisée par le chef d'établissement de l'école et l'enseignant.
Si votre enfant est scolarisé et que vous décidez de prendre vos vacances sur temps scolaire, une demande d'autorisation d'absence devra être adressée au chef d'établissement de l'école 15 jours avant celle-ci. Il en référera alors à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Chantonnay.
Enfin, après toute absence pour maladie excédant une semaine, un certificat médical pourra être demandé.
Les dispenses d'Education Physique et Sportive seront toujours accompagnées d'un mot de votre part, et d'un certificat médical dès que possible, notamment en activité piscine.
Les participations aux activités de l'école sont obligatoires : piscine, sorties scolaires.

- **PRISE DE MÉDICAMENTS A L'ECOLE**

Aucun médicament d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignant. Par ailleurs, il est interdit de confier un médicament à un enfant.
-Les médicaments prescrits dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (prévu pour la prise en charge des enfants atteints de maladie chronique) peuvent être donnés par le personnel enseignant.
-Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire, pour une pathologie chronique ne nécessitant pas un PAI (ex : asthme léger, reflux gastro-œsophagien, migraine…). Dans ce cas les parents doivent fournir :
Un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament + la prescription médicale
Il faut rappeler que très peu d'enfants sont concernés par cette situation.
Cette possibilité ne concerne pas les traitements des infections courantes aigues (angine, bronchite, rhinopharyngite, otite, gastro-entérite…) qui peuvent être pris à domicile avant ou après l'école.

Par ailleurs, pour toute consultation médicale faisant suite à un accident scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous rapporter un certificat médical afin d'effectuer la déclaration d'accident.

Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents ou par un certificat médic

- **COLLATION ET ANNIVERSAIRES**

Les élèves des classes élémentaires qui déjeunent à 12h50 peuvent apporter un **goûter léger** : fruit ou compote.
Pour les anniversaires, vous recevrez une information lors des réunions de parents.

- **RELATIONS AVEC LA FAMILLE**

L'école informe les parents de la vie de l'école par le biais de réunions, de rendez-vous individuels, de la pochette de liaison, du site internet…Le recours au courriel est aussi très utilisé.
Le travail des élèves est envoyé régulièrement à la maison pour assurer un bon suivi de leur scolarité.
Toute information communiquée par l'école doit être consultée et tout retour de document par les familles doit s'effectuer dans les délais demandés.
Nous vous demandons de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant pour vous assurer qu'il vous communique les informations transmises. Cela permettra également de vous assurer qu'il n'apporte pas d'objets interdits dans l'enceinte de l'école : console de jeux ou autres jeux de la maison, argent, objets dangereux, smartphone…

Chaque classe dispose d'une adresse mail : NOUVELLES ADRESSES MAIL

- PS MS, Classe de *Nathalie BRIZARD* : classe1-ps@mouchamps-notredame.fr
- MS GS, Classe de *Nathalie ROUET* : classe2-msgs@mouchamps-notredame.fr
- GS CP, Classe de *Carole BOISSELEAU* : classe3-gscp@mouchamps-notredame.fr
- CP-CE1, Classe de *Régine ROUSSELOT* : classe4-cpce1@mouchamps-notredame.fr
- CE1-CE2, Classe de *Maud GUERY* : classe5-ce1ce2@mouchamps-notredame.fr
- CE2-CM1, Classe de *Danitza RIGAUDEAU* : classe6-ce2cm1@mouchamps-notredame.fr
- CM1-CM2, Classe de *Cédric du BOT et Stéphanie RONDEAU* : classe7-cm1cm2@mouchamps-notredame.fr

L'adresse mail principale de l'école a également changé. Nous vous remercions d'utiliser :

direction@mouchamps-notredame.fr

La mise en place de ces boites mail permet à l'enseignant de votre enfant de vous transmettre des informations concernant la classe. Lors des réunions de rentrée, chaque enseignant apportera des précisions sur l'utilisation qu'il souhaite faire de cette messagerie.
Les enseignants ne consulteront pas nécessairement la boite mail de leur classe tous les jours. C'est pourquoi, en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir l'école uniquement par téléphone ou en utilisant la boite mail de l'école, sans adresser de message sur la boite mail de la classe.

- **VIE DE L'ÉCOLE ET RESPECT DU RÈGLEMENT**

Les enfants doivent avoir une tenue vestimentaire correcte. **Nous vous demandons de marquer les vêtements de vos enfants pour éviter leur perte**. Les vêtements trouvés sont accrochés sous le préau. Avant chaque période de vacances, les vêtements seront exposés. Ceux qui ne seront pas récupérés seront donnés à des œuvres caritatives ou conservés à l'école en vêtements de rechange.

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant.
Un enfant momentanément difficile pourra être isolé, sous surveillance, le temps qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.
En cas de dégradation des locaux ou du matériel, l'enfant pourra être amené à réparer sa faute (nettoyage, réparation, remplacement).
Chaque élève doit être poli et respectueux envers les adultes et ses camarades.
Les actes de violence, d'indiscipline et d'irrespect seront sanctionnés et les parents seront informés.
Lorsque le comportement perturbe gravement et régulièrement le fonctionnement de la classe ou de l'école, l'élève aura un avertissement. Après deux avertissements, l'équipe enseignante se réunira pour décider des sanctions.

Pour que les enfants adhèrent au règlement, il est indispensable que les adultes eux-mêmes le respectent.
Ces règles de vie ont été élaborées pour permettre un mieux vivre des enfants, des familles et de l'équipe éducative au sein de l'école. Elles ont été approuvées par l'Apel.

Protocole sanitaire de l'établissement – rentrée des classes 2020

La reprise de l'école en ce temps d'épidémie impose la tenue d'un protocole sanitaire national pour les établissements scolaires qui a été publié le 27 août 2020. Il priorise :

- Le respect absolu des gestes barrières
- Le port du masque pour les adultes
- Le nettoyage et la désinfection des locaux.

Nous avons adapté ce protocole à notre établissement. Certains choix pourront être amenés à évoluer.

Accueil des élèves :

En mettant votre enfant à l'école, vous vous engagez à prendre sa température chaque matin avant qu'il ne parte à l'école. La température doit être inférieure à 38 °C. Si ce n'est pas le cas, ne mettez pas votre enfant à l'école. Il pourrait être source de contamination.

Les mesures de distanciation sociale jusqu'ici nécessaire ont été assouplies. Les parents sont donc autorisés à entrer dans l'école pour accompagner leur enfant, mais sont invités à ne pas s'attarder et à respecter le circuit qui était en vigueur l'année dernière à savoir :

Entrée par le portail d'accueil. Sortie par le grand portail.

Les horaires d'accueil de l'école sont :

Accueil : de 8h45 à 8h55. Les enfants rentrent dans leur classe dès leur arrivée et procèdent au lavage de leurs mains, à l'exception de la classe dont la maîtresse est de surveillance pour ce temps.

Sortie : de 16h35 à 16h50. Les parents peuvent entrer dans l'école chercher les enfants, mais ne doivent pas s'attarder afin de faciliter la circulation.

Le port du masque :

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves de l'école. En revanche, il l'est pour tous les adultes, en classe comme à l'extérieur.

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le nettoyage sera effectué selon la même fréquence que l'année dernière. Afin de responsabiliser les élèves à prendre soin de leur espace de travail, les élèves à partir de la grande section **apporteront un essuie-main (type serviette d'invité) qui sera à disposition pour la semaine pour s'essuyer les mains après chaque lavage**.

Pour les personnes de plus de 11 ans

Signature du règlement

ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME 22, rue du Beignon 85640 MOUCHAMPS
☎ : 02 51 66 28 06 e-mail : direction@mouchamps-notredame.fr site : https://mouchamps-notredame.fr/

Mr et Mme ……, parents de l'élève : ……

☐ Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à respecter les clauses de ce règlement et à les faire respecter par leur enfant.

☐ Acceptent que leur enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le …… à ……

Signature des parents Signature de l'élève (à partir de la Grande Section)☻

☻Pour les enfants ne sachant pas lire, nous invitons les parents à leur lire et à leur expliquer ce règlement.

✂----------

Signature du règlement

Mr et Mme ……, parents de l'élève : ……

☐ Certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engagent à respecter les clauses de ce règlement et à les faire respecter par leur enfant.

☐ Acceptent que leur enfant participe aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le …… à ……

Signature des parents Signature de l'élève (à partir de la Grande Section)☻

☻Pour les enfants ne sachant pas lire, nous invitons les parents à leur lire et à leur expliquer ce règlement.